Nations Unies S/2025/325

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 mai 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué de presse publié le 23 mai 2025 par le Ministère des affaires étrangères de la République du Soudan (voir annexe), dans lequel le Ministère rejette catégoriquement les allégations sans fondement qui figurent dans une déclaration faite récemment par le Département d'État des États-Unis d'Amérique, qui accuse faussement le Gouvernement soudanais d'avoir utilisé des armes chimiques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Représentant permanent
(*Signé*) Al-Harith Idriss Al-Harith **Mohamed**

25-08244 (F) 270525 300525

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 24 mai 2025 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ministère des affaires étrangères de la République du Soudan

Bureau du porte-parole et Direction des relations avec les médias

Communiqué de presse

Le Ministère des Affaires étrangères dément catégoriquement les allégations sans fondement qui figurent dans le communiqué publié hier par le Département d'État des États-Unis d'Amérique et selon lesquelles le Gouvernement soudanais aurait utilisé des armes chimiques dans la lutte qu'il mène face à l'agression et à l'invasion que subit le pays. Le Ministère dénonce en outre les mesures que l'administration américaine a annoncé vouloir prendre contre le Soudan sur la base de ces accusations mensongères et dénuées de tout fondement.

Le Ministère exprime sa stupéfaction face à la démarche adoptée par l'administration américaine. Alors même que l'affaire a commencé il y a plusieurs mois par des fuites anonymes dans la presse américaine, les États-Unis se sont abstenus de porter la question devant l'organisme international dûment compétent en l'espèce, à savoir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sise à La Haye, dont le Soudan et les États-Unis sont tous deux membres – le Soudan occupant par ailleurs à l'heure actuelle un siège au Conseil exécutif de l'Organisation.

La Convention sur les armes chimiques, dont les deux pays sont signataires, définit expressément la procédure à suivre en cas d'allégations ou de préoccupations de ce type. Tout en affirmant que l'emploi présumé d'armes chimiques a eu lieu l'année dernière, les États-Unis n'en ont pas informé l'OIAC, ce qui est pourtant la première chose qu'ils auraient dû faire.

Le Soudan reste déterminé à s'acquitter des obligations que lui impose la Convention, notamment celle de rendre compte régulièrement de ses engagements en la matière et de s'abstenir de produire, de stocker et d'utiliser des armes chimiques. Le Soudan condamne par conséquent toutes mesures unilatérales qui viendraient enfreindre les dispositions de la Convention, en particulier celles prises par une partie dont on sait qu'elle recourt à des allégations mensongères pour menacer la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale d'autres États.

Communiqué publié le vendredi 23 mai 2025